



À jour au 16 février 2026
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1791

ABROGEANT LE RÈGLEMENT RV-1732

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement RV-1732 décrétant des travaux de remplacement du bassin de condenseur à l'aréna et un emprunt à cette fin est abrogé.
-